



Nos formations proposées dans le secteur de la sécurité incendie et d'assistance à personnes répondent aux obligations réglementaires en vigueur.

L'arrêté du 2 mai 2005 modifié précise les missions, l'emploi et la qualification du personnel permanent de Sécurité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

### Arrêté du 2 mai 2005 modifié :

**ARTICLE 4 :** « Pour exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire de la qualification SSIAP 1..... »

**ARTICLE 5 :** « Pour exercer la fonction de chef d'équipe de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 2.... »

**ARTICLE 6 :** « Pour exercer la fonction de chef de service de sécurité incendie, il est nécessaire de justifier d'une des situations suivantes : Etre titulaire du SSIAP3..... »

**ARTICLE 7 :** Les personnels de service de sécurité incendie sont soumis à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé....Les personnels sont soumis, tout les 2 ans, à une obligation de recyclage en matière de secourisme. Les personnels titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 h d'activité dans leurs fonctions durant les 36 derniers mois sont soumis à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.



## NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)



### MODULE COMPLEMENTAIRE CHEF D'ÉQUIPE DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNE (MC SSIAP2)

## PROGRAMME

### Théorie (60%)

#### Connaître les caractéristiques du Système de Sécurité Incendie

- Les éléments du SSI
- Les procédures et les consignes d'application
- L'exploitation du SSI

#### Connaître le rôle et les missions de Chef d'équipe

- Les dispositions applicables en matière d'hygiène
- Les dispositions applicables en matière de sécurité au travail
- Les dispositions applicables en matière de sécurité incendie

### Pratique (40%)

#### Mise en situation d'incidents et gestion de crise

- Scénarii alarmes SSI, découverte de victimes, assistance à personne, découverte de feu, appel des secours...

#### Maintien des Compétences (Recyclage) : Tous les 3 ans

## OBJECTIFS

- Connaître le rôle, les missions du chef d'équipe
- Maîtriser la manipulation du SSI et savoir gérer le poste de sécurité en crise
- Etre capable d'occuper les fonctions de chef d'équipe de service de sécurité incendie

## INFOS PRATIQUES

### Public concerné

Toute personne désignée en tant que chef d'équipe de sécurité incendie ayant été sous-officier pompier

### Nombre de personnes

12 personnes au maximum

### Durée

4 jours de formation soit 32 h

### Pré-requis

- SST ou PSE1 à jour, ou PSC1 de -2 ans
- Certificat médical de - 3 mois
- Attestation AP1, PRV1 ou CP

### Validation

Evaluation continue

### Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit  
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations  
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation  
Livret de formation remis aux stagiaires